

Ulli ROTH, *Gnadenlehre, Gegenwärtig Glauben Denken. Systematische Theologie*, 8, Ferdinand Schöningh, Paderborn 2013, 274 p., ISBN: 978-3-506-77647-1, € 39,90.

La *Théologie de la grâce* (litt. : « doctrine » de la grâce) rédigée par Ulli Roth constitue le huitième des onze tomes de la nouvelle série de *Théologie systématique* intitulée *Penser la foi aujourd'hui*, en cours de publication aux éditions Schöningh, sous la direction de Karlheinz Ruhstorfer. Comme ce dernier le précise dans l'avant-propos de la série, elle est conçue de telle façon que dans chaque tome, les textes bibliques ne constituent pas le point de départ mais le point d'arrivée de la réflexion. Il s'agit, en reparcourant le chemin de la postmodernité, de la modernité, de la scolastique et de la patristique jusqu'au « berceau de notre culture », de mettre en évidence le caractère fondamental des Écritures et de la personne de Jésus. L'interprétation philosophique et théologique de l'histoire est censée fournir « une clef herméneutique pour une compréhension contemporaine du fondement qui fut posé (1Co 3,11) : le

Christ » (9). Disons-le d'emblée, ce cahier des charges, dans les deux ouvrages de la série ici analysés (voir *infra* le livre de Joachim Valentin), n'a pas pu être mis en œuvre de manière convaincante ; et sans doute était-ce impossible. La principale raison de cet échec est le fait que dans l'approche exégétique conclusive, il est quasiment impossible, sans alourdir ou fausser l'exposé, de renvoyer de manière argumentée aux éléments clefs du parcours historique déjà accompli. Les auteurs doivent se contenter de quelques allusions à certaines thèses et à leurs auteurs. Le développement exégétique final apparaît finalement juxtaposé à ce qui le précède. Pour l'essentiel, il aurait pu prendre place, tel quel, au début de l'étude. Cela est aggravé par le fait qu'il n'est suivi d'aucune reprise théologique finale, et qu'on ne voit pas en quoi la méthode adoptée permet une réappropriation contextualisée du message biblique. On a donc affaire à une théologie qui n'est jamais élaborée à partir de l'Écriture, et dont l'exposé des thèmes principaux est davantage dicté par l'histoire que par l'attention « aux choses mêmes ». Les auteurs font de leur mieux dans ce cadre imposé, et ces sérieuses réserves ne mettent aucunement en cause leur grande compétence, la qualité de leur documentation et de leurs analyses. Dans le volume sur la grâce, les réflexions philosophiques et théologiques de la première partie portent tout d'abord sur l'impossibilité du don dans le discours postmoderne, chez Foucault, Derrida et Marion. Dans le second chapitre, l'A. évoque la possibilité du don chez Heidegger, Nietzsche, Marx et dans les approches de la grâce proposées par Lubac et Rahner, Boff, Barth et Scheeben. Il poursuit son parcours chronologique inverse en direction du Concile de Trente et de la Réforme en passant par le discours sur la grâce chez Hegel, Fichte, Kant et Leibniz. L'état actuel des échanges œcuméniques est évoqué à la fin de ce troisième chapitre. Le suivant traite de la grâce comme don nécessaire au salut, principalement chez Thomas d'Aquin et Augustin. La deuxième partie propose une synthèse de 70 p. concernant la grâce dans l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. L'A. y souligne notamment combien, contrairement à sa relecture augustinienne, la pensée paulinienne reconnaît une portée universelle au don du Fils par le Père (cf. Rm 8,32) et à sa mort en croix (cf. 2Co 5,15) (230), et comment Paul tient ensemble le primat de l'action de Dieu et la réalité de l'agir humain, sans pour autant répondre à la question, si débattue en Occident, de savoir comment les deux sont compatibles (242). Parmi les nombreuses réflexions pertinentes que comporte cet ouvrage à la très riche matière, relevons pour terminer celle-ci, qui concerne la *Déclaration commune* (luthéro-catholique) *sur la justification*. L'A. commente, sans l'expliquer (mais le peut-on ?) une incohérence du texte que la traduction française a gommée : s'il y a bien « consensus sur des vérités

fondamentales (*in Grundwahrheiten*) » concernant la justification (§ 5, 13, 40 et 43), on peut douter qu'il y en ait concernant *les* vérités fondamentales, comme cela est pourtant écrit aux § 14 et 40 (*in den Grundwahrheiten* ; traduit à tort par « dans des vérités fondamentales »).

JEAN-BAPTISTE LECUIT, OCD